

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Générale des
Services Techniques

U11

Séance publique du mercredi 8 février 2023

Convoqué le jeudi 2 février 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Chaouki ABSSI, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Richard MERRA, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Mohammed DDANI, Fabienne MOREAU, Christophe BERNIER, Zine BOUKRICHE (arrivée à 20h12), M'Hamed BINAKDANE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Eloi SIMON, Khalid DAMOUN, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Sinan KARAKUS (arrivée à 20h28), Christelle NEDELEC.

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Délia TOUMI (représentée par Richard MERRA), Ibrahima NDIAYE (représenté par Roger DUGUÉ), Nadia MOUADDINE (représentée par Khalid DAMOUN), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Elsa FAUCILLON (représentée par Alexandra D'ALCANTARA), Laetitia GHIRARDI (représentée par Ahcen MEHARGA).

Absents excusés :

Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO.

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature de la convention d'objectif pluriannuelle entre la ville de Gennevilliers et l'association Biocycle.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire,

Vu la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire,

Vu le contenu de l'Appel à projets en faveur des Projets Alimentaires de Territoire publié par l'Etat le 25 avril 2022,

Vue la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville et l'association Biocycle,

Considérant qu'avec 27 % de la population sous le seuil de pauvreté, l'accessibilité devient également un enjeu de santé alimentaire, ces personnes étant particulièrement exposées à des carences liées à la malnutrition.

Considérant l'ampleur du gaspillage alimentaire, 30% de la nourriture cuisinée en restauration collective en moyenne, et plus de 10 millions de tonnes de nourriture qui sont jetées chaque année en France, équivalent 16 milliards d'euros

Considérant l'impact de l'alimentation sur nos écosystèmes, avec une activité responsable de 24 % des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions multiples aux conséquences néfastes pour la santé humaine et la biodiversité.

Considérant que l'association Biocycle en lien avec la Ville de Gennevilliers, développe un projet visant à réduire le gaspillage alimentaire et à lutter contre la précarité alimentaire en permettant la création d'un emploi local,

Considérant que ces opérations sont mises en oeuvre dans le respect de la réglementation alimentaire et en lien avec des acteurs genevillois de la solidarité et de l'insertion professionnelle,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : D'autoriser le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville et l'association Biocycle.

Article 2 : D'autoriser le Maire à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 13/02/23
Affiché le 14/02/23
Exécutoire le 14/02/23

Le Maire
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a 'L'.

Signé électroniquement le
Le 10 février 2023